

Le projet EMILE est piloté par l'État
LE GIP HIS en est le coordonateur national

Partenaires :

Opérateurs : ACSC (Association des Cités du Secours catholique),
ADDSEA Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté, Aurore, Groupe SOS
Solidarités, Interlogement 93

Emploi : AFPA, Chantier Ecole, FAFTT, Humando, MEDEF, Pôle Emploi,
Uniformation

Logement : Action Logement



emile@giphabitat.org
01.82.30.76.00
www.programme-emile.org
3, rue Franklin 93100 Montreuil



**Engagés pour la Mobilité et l'Insertion
par le Logement et l'Emploi**



EMILE répond aux besoins de territoire d'accueil riche en opportunités d'emploi et en logements disponibles en sécurisant la mobilité géographique de personnes qui souhaitent construire un projet de vie en dehors de l'Île-de-France.

AU SERVICE DES TERRITOIRES

Piloté par la Préfecture de Paris et d'Ile-de-France, la DIHAL* et la DGEFP**, EMILE se fonde sur des expériences réussies de mobilité. Il participe à la dynamique des territoires d'accueil, en proposant à des personnes volontaires à la mobilité d'accéder à un logement et à un emploi qui valorise leurs savoir-faire.

Ce nouveau projet de vie, co-construit en Ile-de-France avec les personnes accompagnées (personne seule ou en famille), prend en compte leurs souhaits, leurs compétences et éventuels besoins de formation. Une immersion de 5 jours dans le territoire d'accueil leur permet de découvrir leur futur lieu de vie et de décider s'il leur convient. Une fois le projet validé, l'accompagnement des bénéficiaires se poursuit afin de faciliter leur installation et leur insertion dans le tissu local.

En 2019, six territoires d'accueil pilotes ont été identifiés en raison de leurs opportunités d'emploi et de logement, et de l'intérêt des acteurs locaux pour EMILE : le Cantal, le Doubs, le Lot, la Lozère, le Maine-et-Loire et la Seine-Maritime. L'objectif est d'expérimenter cette innovation sociale dans 14 nouveaux territoires à l'horizon 2021.

* Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement

** Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle

UNE INSERTION RAPIDE DANS L'EMPLOI

Pour permettre une insertion rapide des personnes accompagnées dans le territoire d'accueil, EMILE privilégie la phase de préparation de la mobilité et l'engagement des acteurs de l'emploi.

Les dispositifs de retour vers l'emploi relatifs aux compétences de base (savoir-être, formation numérique, mise en situation professionnelle, français langue étrangère) et à la mobilité sont mobilisés dès la phase de préparation en Ile-de-France.

Un **Kit Mobilité** est prévu pour aider les bénéficiaires à arriver sur le territoire, à l'emménagement et à l'aménagement de leur logement.

Des solutions de logement temporaire sont proposées aux bénéficiaires pendant la période d'immersion, des périodes de stage ou de mises en situation professionnelle.

En veillant à l'adéquation des projets professionnels des bénéficiaires et des besoins en main d'œuvre locaux, EMILE permet aux entreprises d'attirer les compétences nécessaires à leur développement. Les collectivités territoriales peuvent aussi trouver dans l'accueil de ces nouveaux habitants une réponse à leurs problématiques d'attractivité, de maintien des services publics et de revitalisation des centres-villes.

EMILE répond aux objectifs du **Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme**, du **Plan d'investissement dans les compétences** et du **Plan Action Cœur de Ville**. Il s'inscrit également dans le cadre de la **Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté**, et du **Plan d'action issu du Comité interministériel à l'intégration**.

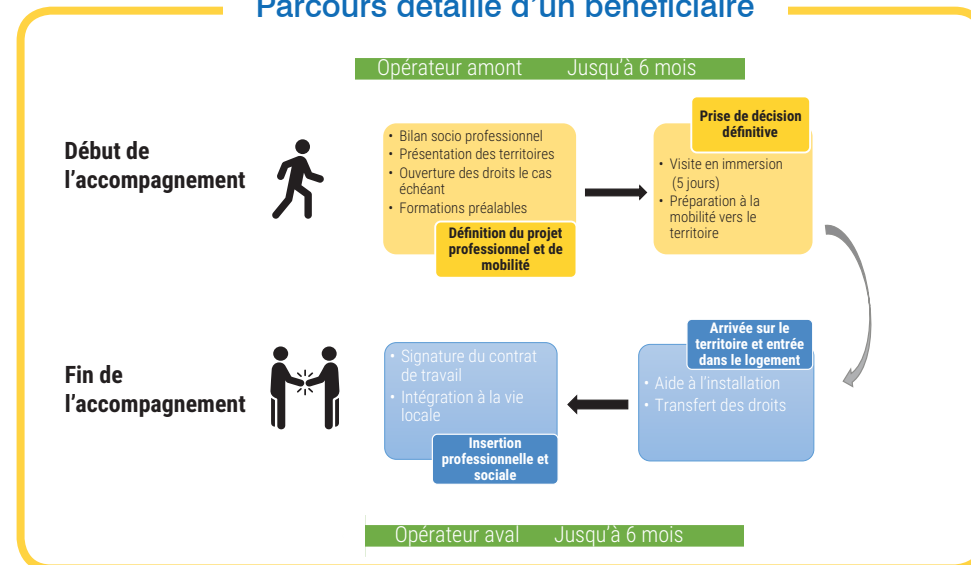
INTÉGRER EMILE

Pour intégrer le programme EMILE, **les personnes accompagnées doivent résider en Ile-de-France, être en situation régulière, être en difficulté d'insertion professionnelle** (CDI / CDD à temps partiel ; CDD à temps plein de moins de 6 mois ; contrat aidé et contrat d'insertion ; missions d'intérim et sans emploi ; etc...), **être en situation de mal-logement** (centre d'hébergement ; hôtel social ; résidence sociale ; hébergé chez un tiers ; non titulaire d'un bail ; sans abri ou habitat de fortune ; etc...) **et être volontaire à la mobilité**.

Coordonnateur national du projet, le GIP HIS a créé la **Plateforme Territoires**. Ce site internet, destiné aux potentiels candidats et aux professionnels de l'accompagnement, synthétise les informations disponibles sur les territoires d'accueil (offres d'emploi, logements, écoles, formations...) et permet aussi de s'inscrire : www.programme-emile.org

Pour effectuer une inscription et pour toute information, une adresse e-mail et un numéro de téléphone sont également à votre disposition : **E-mail : emile@giphabitat.org - Téléphone : 01 82 30 76 00**

Parcours détaillé d'un bénéficiaire



UN DISPOSITIF D'ÉVALUATION AMBITIEUX

Un suivi des bénéficiaires sera assuré via un système d'information (SI Parcours), afin de collecter des données sur le déroulement des parcours en temps réel. Le GIP HIS centralisera les remontées du terrain pour les analyser (services de l'État, entreprises, partenaires de l'emploi et du logement).

Sur cette base sera menée une **évaluation d'impact social et économique, à la fois quantitative et qualitative**, qui portera aussi bien sur la vie des personnes accompagnées (logement, emploi, santé, qualité de vie) que sur les territoires d'accueil (impact sur les quartiers, les collectivités et les entreprises locales) et les coûts évités pour la puissance publique.